

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N° 12/2022
TUNEPS 20220400699
ACQUISITION DE FONGICIDE

Cet Appel d'Offres a pour objet l'achat de fongicide pour le traitement de semences d'orge .

Les soumissionnaires inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés à participer, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneps.tn **ou** du site www.marchespublics.gov.tn **ou** du site www.oc.com.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

Seulement l'extrait de registre de commerce (l'original), **la caution provisoire (1625 D)**, **le certificat d'homologation** (l'original ou en copie certifiée conforme) et **la notice d'utilisation et du stockage** du produit (l'original ou en copie certifiée conforme) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 12/2022 :
ACHAT DE FONGICIDE

La date limite pour la réception des offres est fixée au **31 MAI 2022 à 12 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **31 MAI 2022 à 15 H 00 mn** à la salle de réunion au 1^{er} étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne Et/ou ne contient pas la soumission et/ou la caution provisoire et/ou la fiche technique sera rejetée.